

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/09/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENQUER à Bernadette CACALY, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Martial VIAL, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte Pigeyre a été désigné(e).

DELIB 2018.09.24.13**OBJET : Mise en place de conteneurs enterrés place de la Paix - Convention avec SEMCODA**

Henri HOURIEZ, conseiller municipal à l'environnement et au cadre de vie, expose aux membres du conseil municipal que pour résoudre les problématiques générées par le point de regroupement de bacs à ordures ménagères situé à proximité de l'entrée de l'école des Tilleuls, il est envisagé la pose de conteneurs enterrés sur la place de la Paix (2 colonnes ordures ménagères, 1 colonne emballages/papier, 1 colonne verre).

Cette infrastructure permettra de supprimer le point de regroupement existant et le dépôt de bacs sur l'espace public. Ces conteneurs enterrés pourront être utilisés principalement par l'école ainsi que les commerces et les logements situés sur le secteur.

La mise en place de conteneurs enterrés permettra donc :

- d'améliorer l'environnement et le cadre de vie sur le quartier
- de favoriser le tri sélectif auprès des locataires

Compte-tenu de sa pertinence et de sa faisabilité technique, le SMND a validé le projet et s'engage à prendre en charge financièrement la fourniture des colonnes de tri (emballages-papiers et verre). Il reste donc à l'aménageur le coût des colonnes pour les ordures ménagères (5 700 € €HT/unité) et la réalisation des travaux de génie civil.

Le montant restant à charge s'élève à 41 814.60 € TTC (13 680 € de fournitures et 28 134.60 € de travaux en génie civil). La SEMCODA, bailleur présent sur le secteur, a été sensible au projet et a décidé de participer financièrement à hauteur de 7 526.63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la participation financière de la commune s'élevant à 34 287,97 € pour la réalisation des travaux.**
- **APPROUVE la signature de la convention avec la SEMCODA**
- **AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de tout autre financeur public ou privé pour la réalisation du projet**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention avec la SEMCODA et tous documents se rapportant à ce projet.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/09/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 25 septembre 2018 26/09/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180924-Imc14286-DE-1-1

Le Maire

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of St-Quentin-Fallavier. The seal contains the text "MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER" around the top edge, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "(Isère)" at the very bottom. In the center of the seal is a depiction of a town with a church spire. A blue ink signature, which appears to be "Michel BACCONNIER", is written across the seal.

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

CONVENTION relative à la participation financière pour la mise en place de conteneurs enterrés

ENTRE : La commune de St-Quentin-Fallavier, représentée par son Maire **Monsieur Michel BACCONNIER**, place de l'Hôtel de Ville, 38070 St Quentin Fallavier,

d'une part,

ET : La SEMCODA, représentée par son Président Directeur Général **M. DAUBIE**, 50 rue du Pavillon 01000 Bourg en Bresse,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière de la SEMCODA au projet d'installation de conteneurs enterrés place de la Paix, 38070 St Quentin Fallavier.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU PROJET

Le point de regroupement de bacs à ordures ménagères situé à côté de la place de la Paix génère de fortes problématiques sur ce secteur : il est sous-dimensionné et génère de l'insalubrité.

Ainsi, afin de résoudre cette problématique, d'améliorer l'environnement et le cadre de vie sur le quartier et de favoriser le tri sélectif auprès des locataires, la commune de St Quentin Fallavier envisage la pose de conteneurs enterrés sur la place de la Paix : 2 colonnes ordures ménagères, 1 colonne emballages/papier, 1 colonne verre.

Cette infrastructure permettra de supprimer le dépôt de bacs sur l'espace public.

Ces conteneurs enterrés pourront être utilisés principalement par l'école des Tilleuls, les commerces, les logements situés sur le secteur et plus particulièrement ceux de la SEMCODA (5 et 7 place de la paix).

L'entreprise retenue pour les travaux est Jean LEFEBVRE. Les travaux interviendront au deuxième semestre 2018.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné prend en charge financièrement la fourniture des 2 colonnes de tri (emballages/papiers et verre), il reste à l'aménageur (commune, bailleurs) le coût des colonnes pour les ordures ménagères (5 700 € €HT/unité) et la réalisation des travaux de génie civil.

Le projet s'élève donc à 41 814.60 € TTC (13 680 € de fournitures et 28 134.60 € de travaux en génie civil).

La participation financière de la SEMCODA est de 7 526.63 €.

Cette participation financière sera réglée en une seule fois, au cours du 1^{er} semestre 2019.

Fait à St-Quentin-Fallavier, le

Le Maire,
Michel BACCONNIER

Le Président Directeur Général
de la SEMCODA,
M. DAUBIE